APPEL AUX DONS 2026

« Luttez avec nous contre la corruption ! »

Rappelons ce qu'est la probité : elle désigne **l'honnêteté et le respect scrupuleux des biens publics et des règles déontologiques**, impliquant un comportement irréprochable vis-à-vis de l'argent public, des biens matériels et des principes éthiques.

Parmi les association anti-corruption, AC !! est la seule à garantir une indépendance financière totale et une neutralité politique absolue.

Cette indépendance nous permet d'agir sans contrainte sur tous les dossiers, y compris ceux qui touchent à la protection de l'environnement car, depuis janvier 2026, AC!! est en effet agréée pour lutter contre toute atteinte à l'environnement.

Cet agrément renforce notre capacité à dénoncer et à combattre les atteintes à l'environnement et à l'écologie liées à des pratiques corruptives. Cela permet d'intervenir plus facilement dans des procédures judiciaires, en se constituant partie civile, élargissant le champ d'action aux écocides, à la pollution, aux déchets, à l'urbanisme, aux carrières, à la méthanisation ou encore à l'éolien.

Et puis nous venons d'obtenir, en octobre dernier, l'agrément pour la formation des élus ; ce qui va nous permettre de proposer bientôt aux élus des modules de formation axés sur :

• les infractions pénales portant atteinte à la probité et aux responsabilités encourues ;
• à la prévention des conflits d'intérêts et du favoritisme ;
• aux obligations de transparence et aux mécanismes de contrôle ;
• aux bonnes pratiques permettant de sécuriser les décisions publiques.

L'objectif est clair : permettre aux élus de mieux connaître leurs obligations, d'anticiper les situations à risque et de renforcer leurs pratiques au service des citoyens.

Depuis la création d'AC !!, un grand nombre de plaintes a été déposé dans différents parquets régionaux, notamment pour atteintes à l'environnement mais pas que ! En voici quelques exemples extraient des 400 plaintes déposées depuis la création d'AC !! dont une vingtaine classées :

- Procès Nestlé Waters : décharges sauvages dans les Vosges ;
- Les incendies de l'été : (Belfort, Lourdes, Gironde) feux d'artifice maintenus, canicule ;
- Hameau de Courchevel : retenue d'eau menaçant un village ;
- Parc animalier des Pyrénées :trafic d'animaux sauvages protégés ;
- Île d'Yeu : trafic d'hélicoptères non autorisé ;
- Réserves naturelles de Py et Mantet (Perpignan) : chasse et déchets ;
- Mairie du Havre : soupçon de détournement de fonds publics ;

- PLUi mosellan : 8 Plaintes en matière de mise en échec de l'exécution de la loi, de concussion, tentative et complicité d'escroquerie au jugement, de faux en écriture publique et,de détournement de fonds publics ;

- Affaire Bardella : prestations de communication supposées détournées – plainte au PNF reprise au niveau européen ;

- Affaire Bagayoko et RATP : soupçon d'emplois fictifs ;

- Affaire DATI/GHOSN : faits supposés de corruption passive, trafic d'influence passif, recel d'abus de pouvoirs et recel d'abus de confiance ;

- Nice : soupçon de détournement de fonds publics à la Régie des transports Ligne d'Azur ;

- Saint-Cyprien : Plainte simple en matière de mise en échec de l'exécution de la loi, de concussion, tentative et complicité d'escroquerie au jugement, de faux en écriture publique et de détournement de fonds publics ;

- Éric Piolle / Élisa Martin (Grenoble) : enquête bouclée pour concussion et recel de concussion - en attente de décision du procureur ;

- Valenciennes : Prise illégale d'intérêts – AC !! a fait condamné l'ex-maire ;

- LFP1/Ligue-CVC : l'existence vraisemblable de malversations financières et d'infractions graves perpétrées en bande organisée. ;

(Nous ne pouvons évidemment pas citer ici toutes nos plaintes, sinon il faudrait créer un botin ;-))

Vous le constatez, un travail déjà considérable a été réalisé par notre association

qui peut devenir la vôtre si vous le souhaitez !

Notre action repose uniquement sur les dons et adhésions des citoyens.

Rejoignez-nous : adhérez ou faites un don pour défendre une République irréprochable et un environnement protégé.

Pour cela nous vous invitons à cliquer sur le lien suivant :
AC!! don-adhésion

Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).
Exemple : un don de 50 € ne vous coûte que 17 €.

Association AC!! Anti-corruption 6 rue du Lieutenant Marot 54700 Sainte-Geneviève
Contact : https://ac-anti-corruption.fr/contact/